AR Prefecture
047-214701955-20260320-DEL035_2026-DE
Reçu le 24/03/2026

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 20 mars 2026

DEPARTEMENT
LOT et GARONNE

ARRONDISSEMENT
NERAC

CANTON
NERAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

OBJET :
Désignation des délégués communaux du Syndicat départemental Territoire d'Energie 47

N° 035/2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures, le conseil municipal de la Ville de Nérac était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale en date du 16 mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Serge ARNAUNE, Doyen de l'Assemblée.

Etaient présents : Nicolas LACOMBE, Edith BUSQUET, Hugues DAVID Evelyne CASEROTTO, Patrick GOLFIER, Najet EL-KAHIRI, Manu VICENTE, Mélanie SERRES-SOLANO, Jean-François TUFFERY, Marie-Ange PRADO, Daniel ESSERTEL, Stéphanie GARBAY, Serge ARNAUNE, Françoise MEDECIN, Marc GELLY, Aurore FONTANEL, Frédéric SANCHEZ, Laurence QUATRE, Jean-Jacques SERVOLLE, Josiane DARRAC, Frédéric TAROZZI, Myriam TESSARIOL, Yannick DULOUARD, Charlie BARRERE, Charline SANSAN, Jean-Luc GUERY, Helena POTIER, Michel FRANCOISE.

Absente excusée :
Marie LAPORTE qui a donné pouvoir à Edith BUSQUET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un·e secrétaire pris·e au sein du Conseil.
Edith BUSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.
L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur.
La liste des délibérations de la séance du 19 février dernier a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORTEUR : Daniel ESSERTEL

Il est rappelé aux membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne, qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie (électricité et gaz) sur l'ensemble du territoire du département.

Il convient d'élire, pour représenter la commune, au sein de la Commission Territoriale des Energies de l'Albret et des Landes de Gascogne pour former un collège, deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

AR Prefecture

047-214701955-20260320-DEL035_2026-DE
Reçu le 24/03/2026

Les candidatures de Daniel ESSERTEL et Jean-François TUFFERY, en tant que membres titulaires et Hugues DAVID et Jean-Jacques SERVOLLE en tant que membres suppléants, vous sont proposées.
J'invite les autres candidats à se déclarer.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-21
Vu les statuts modifiés du syndicat Territoire d'énergie Lot-et-Garonne du 1er mars 2020 approuvés par arrêté Préfectoral
Considérant l'exposé du rapporteur
Après en avoir délibéré
DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DESIGNER**, pour représenter la commune au sein de la Commission Territoriale des Energies de l'Albret et des Landes de Gascogne au Syndicat Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne :

  1°) Délégués titulaires :
  - Daniel ESSERTEL
  - Jean-François TUFFERY

  2°) Délégués suppléants :
  - Hugues DAVID
  - Jean-Jacques SERVOLLE

- **DE TRANSMETTRE** cette délibération au Président de Territoire Énergie Lot-et-Garonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Certifié conforme et exécutoire compte tenu de la réception en Sous-préfecture de Nérac le .....

Et de la publication à Nérac le .....

Le Maire

Le Maire,

MAIRIE DE NERAC
47600

Le Secrétaire de séance,